

Premières tendances

Baisse de la surface agricole utilisée (SAU) contenue à 4 % (entre 2000 et 2010), diminution du nombre d'exploitations limitée à 14 %, hausse du nombre de chefs et coexploitants travaillant à temps plein, l'agriculture lozérienne se distingue nettement dans une région fortement impactée par la mutation de la viticulture.

En Lozère, l'élevage, omniprésent, est dominé par les cheptels de bovins et d'ovins.

Autre caractéristique forte du département, l'activité agricole est concentrée sur les exploitations moyennes.

L'agriculture lozérienne s'adapte aux nouvelles demandes de la société :

- 14 % des exploitations avec un produit sous signe officiel de qualité,
- 10 % des exploitations avec une certification bio à l'horizon 2015,
- une exploitation sur cinq vend des produits en circuit court.

4 800 personnes travaillent dans les exploitations agricoles

Depuis 2000, l'agriculture de la **Lozère, département d'élevage**, a évolué mais de façon moins sensible que dans les quatre autres départements de la région impactés par la mutation de la viticulture.

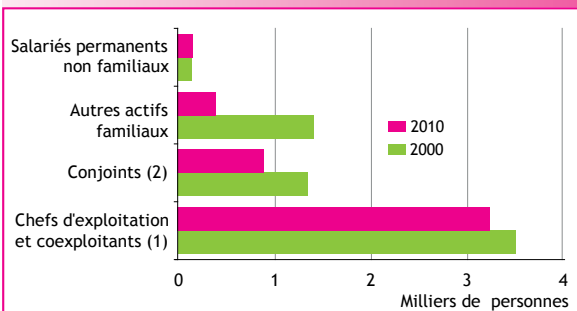
4 800 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. S'y ajoutent le travail saisonnier et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), pour l'équivalent de 200 emplois à temps plein. Au total, les exploitations agricoles utilisent 3 800 unités de travail annuel (UTA). Le pilier de cette main-d'œuvre est constitué par 2 650 chefs d'exploitation et 600 coexploitants. Majoritaires en nombre, ceux-ci le sont également dans le temps de travail : leur part a encore augmenté passant de 69 % il y a 10 ans à 75 % en 2010.

En parallèle, la part du temps de travail des saisonniers double et atteint 5 %. A l'inverse, la contribution de la famille au temps de travail diminue fortement passant de 26 % en 2000 à seulement 17 % en 2010. Cette baisse apparente peut également résulter d'une meilleure reconnaissance des conjoints à travers le statut de coexploitant.

La contribution des salariés permanents et des prestataires externes (ETA et Cuma) est stable par rapport à 2000 et reste faible (respectivement 2,5 % et 0,4 % du temps de travail).

En 10 ans, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants **travaillant à plein temps** a augmenté. C'est le seul département de la région dans ce cas. Cette hausse est en outre notable (+11 %) et d'autant plus remarquable que le nombre d'exploitations a diminué (-14 %) sur la même période.

Le chef d'exploitation en première ligne...

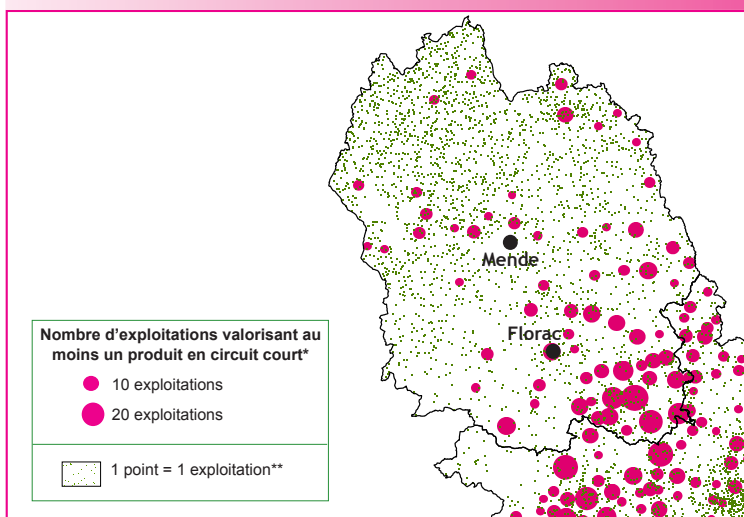


Source : Agreste - Recensements agricoles

(1) Y compris les conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, quand ils sont eux-mêmes coexploitants.

(2) Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant, actifs sur l'exploitation

Les Cévennes tournées vers les circuits courts



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO®

* Les communes ayant moins de 3 exploitations en circuit court ou avec des valeurs estimées ne sont pas représentées.

** Les valeurs sont représentées sous forme de points placés aléatoirement au sein des communes. Le nombre total de points dans la commune est proportionnel aux valeurs des données relatives à cette commune.

Concentration sur les exploitations moyennes

Le plus petit nombre d'exploitations agricoles (2 650) des cinq départements de la région mais la plus grande SAU (241 700 ha).

- 95 % des exploitations ont des surfaces fourragères principales (surfaces toujours en herbe et fourrages),
- 51 % des céréales.

Exploitations moyennes :

- les plus nombreuses (57 % du total),
- poids économique important (67 % de la PBS départementale).

150 exploitations agricoles ont au moins un produit certifié Bio soit près de 6 % des exploitations du département.

En outre, 4 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir (soit la même proportion qu'en France métropolitaine).

Une superficie importante du département est utilisée de façon collective par les éleveurs pour y faire paître leurs animaux. Cette superficie, gérée par des structures ad-hoc au nombre de 16, représente un total de 3 550 ha de SAU. Les packages collectifs ne sont pas pris en compte dans cette publication. Une étude spécifique sera produite ultérieurement sur le sujet.

32 % des exploitations agricoles lozériennes disposent d'internet en haut débit soit un niveau d'équipement très proche de la moyenne régionale de 33 %.

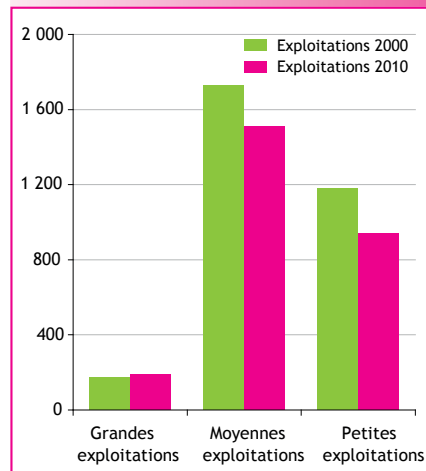
Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles du département. Qu'ils en soient tous remerciés.

La Lozère compte près de 2 650 exploitations agricoles en 2010, soit 9 % du total régional. Ces exploitations se distinguent par la taille de leur superficie agricole utilisée (SAU) : plus de 91 ha en moyenne, ce qui permet à ce département d'être le premier sur le plan de la SAU (241 700 ha de SAU au total, le quart de la SAU régionale). Autre fait notable, c'est en Lozère que la SAU moyenne par exploitation a le plus progressé, gagnant 10 ha en 10 ans. Cet agrandissement concerne toutes les catégories d'exploitations (cf. les graphiques ci-dessous).

Ce sont 440 exploitations qui ont disparu en dix ans, soit 14 % d'unités en moins sur la période. Après les exploitations moyennes (plus de la moitié des exploitations), les petites structures restent nombreuses avec 36 %. Les grandes quant à elles représentent 7 % mais participent à 24 % de la production brute standard (PBS) départementale.

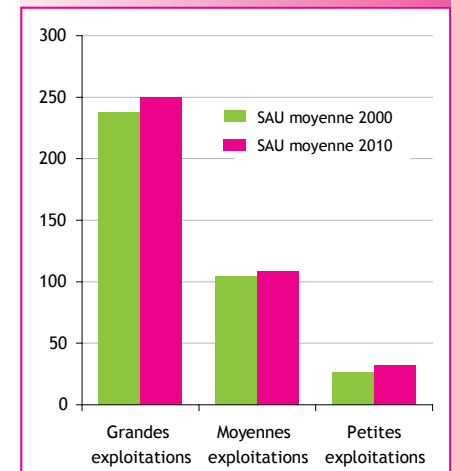
En 2010, les moyennes et les grandes exploitations sont au nombre de 1 700 (soit 64 % de l'ensemble). Elles contribuent à 91 % de la PBS du département, et exploitent 87 % de la SAU du département. Leur SAU moyenne atteint 124 ha.

Moins de petites exploitations...



Source : Agreste - Recensements agricoles

... mais une SAU moyenne en hausse



Source : Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €
Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €
Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Les formes sociétaires progressent

Les exploitations individuelles restent fortement majoritaires : 80 % même si leur nombre a diminué de 22 % depuis 2000. Ce statut est celui de 85 % des petites et moyennes exploitations et encore de 18 % des grandes exploitations. Les exploitations individuelles produisent 61 % de la production brute standard agricole totale, sur une superficie moyenne de 69 ha.

20 % des exploitations sont en forme sociétaire. Elles produisent 38 % de la production brute standard agricole, sur une SAU moyenne de 188 ha et repré-

sentent au total 39 % de la SAU du département. Parmi elles, le nombre d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) a doublé depuis 2000 pour atteindre 124 unités.

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) enregistrent pour leur part une augmentation de 33 %, ce qui est à l'opposé de la tendance régionale (- 10 %). Les sociétés civiles de type société civile d'exploitation agricole (SCEA) sont en augmentation de (+ 70 %) mais restent peu nombreuses.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

L'élevage dominé par la filière bovine

L'élevage reste largement prédominant en Lozère. Les trois principaux systèmes de production sont l'élevage "bovins viande", l'élevage "ovins-caprins" et l'élevage "bovins lait".

Les spécialisations (otex) bovines concernent 1 480 unités soit 56 % du nombre total d'exploitations et 62 % de la SAU départementale. La spécialisation viande (un millier d'exploitations comme en 2000), résiste mieux que le secteur laitier avec ses 330 exploitations (en baisse de 34 % par rapport à 2000) ou que les bovins mixtes (bovins lait, élevage et viande) avec ses 145 unités (- 6 %). Les exploitations de l'Otex bovins viande représentent 31 % de la PBS du département contre 16 % pour les bovins lait et 9 % pour les élevages bovins mixtes.

Les 66 000 vaches se partagent en un quart de vaches laitières et trois quart de vaches allaitantes. Les races les plus répandues sont : l'Aubrac (51 %), la Montbéliarde (16 %), la Limousine (7 %), l'Abondance (4 %) et la Charolaise (4 %).

C'est ensuite **l'élevage d'ovins** qui est le plus présent avec 490 exploitations spécialisées, soit 19 % des exploitations départementales et 30 % de la SAU. Avec près d'un tiers de la PBS départementale, il fait part égale avec l'élevage bovin viande.

135 000 brebis mères se répartissent entre la filière lait (52 %) et la filière viande (48 %).

L'élevage caprin augmente de 20 % malgré une baisse de 28 % du nombre d'ex-

ploitations.

Au total, les exploitations spécialisées dans les élevages bovins, ovins et caprins sont au nombre de 2 040 et constituent ainsi plus des trois quarts (77 %) des exploitations du département.

Viennent ensuite les unités des Otex **polyculture-polyélevage** avec 200 exploitations (8 %), moins de 2 % de la SAU et 4 % de la PBS et **"autres herbivores"** avec 170 exploitations, 3 % de la SAU et 3 % de la PBS du département.

La Lozère demeure un département à vocation herbagère : la superficie toujours en herbe (190 450 ha), même si elle a diminué de 7 % depuis 2000, représente encore 79 % de la SAU. Elle se répartit entre les prairies productives pour 23 % et les parcours, landes pâturées peu productives pour 77 %. Si l'on ajoute les cultures fourragères (38 300 ha), pour l'essentiel des prairies temporaires (37 400 ha) en augmentation de 16 %, la superficie fourragère principale représente 95 % de la SAU. Le solde est principalement occupé par la sole des céréales (12 000 ha) et la culture de châtaigniers (600 ha).

Les élevages bovins et ovins sont essentiellement de type extensif avec un taux de chargement moyen de 0,5 unité gros bétail (UGB) par hectare de superficie fourragère principale. Cette conduite d'exploitation se traduit par des surfaces de SAU élevées

rapportées aux actifs : un emploi à temps plein pour 78 ha de SAU dans les élevages spécialisés ovins et caprins, 73 ha dans les élevages bovins viande, 63 ha dans les élevages bovins mixtes et 50 ha dans les élevages bovins laitiers.

21 % des exploitations commercialisent un ou plusieurs de leurs produits via des **circuits courts**. Notamment, les trois quarts des 200 exploitations de l'Otex polyculture-polyélevage utilisent ce mode de commercialisation.

14 % des exploitations (370 unités) sont engagées dans des productions sous signe de qualité : AOP (7 %), IGP (5 %) et label rouge (2 %). Les produits concernés sont essentiellement les produits laitiers avec la production de fromages AOP (150 exploitations) et la viande bovine IGP (100 exploitations).

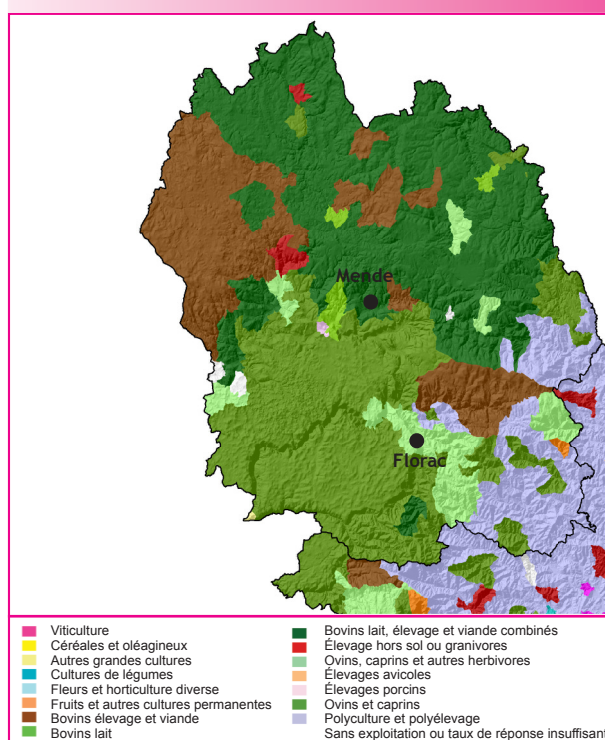
460 exploitations, soit 17 %, pratiquent des activités de **diversification** telles que : la transformation de produits agricoles (lait - 75 unités, ou autres produits, essentiellement carnés - 270 unités), l'hébergement (100 unités), la restauration (50 unités), les activités de loisirs (40 unités). Le travail à façon, agricole ou non, la sylviculture et la transformation du bois constituent pour un petit nombre d'exploitations d'autres activités complémentaires.

Le cheptel lozérien (toutes exploitations spécialisées ou non en élevage) c'est :

- 144 000 bovins, soit 68 % du cheptel régional, répartis dans 1 750 exploitations,
- 183 000 ovins, soit 54 % du troupeau régional, répartis dans 670 élevages,
- 8 800 caprins, soit 30 % du troupeau régional, dans 170 élevages,
- 6 700 porcins dans 120 élevages,
- 71 000 poulets de chair dans 250 exploitations.

27 % des chefs d'exploitation ou coexploitants sont des femmes (21 % en 2000)

La Lozère, terre d'élevage



■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

Lozère		Nombre d'exploit. (milliers)	SAU (milliers d'ha)	SAU moyenne (ha)	Chefs et coexploit. (milliers)	Salariés perm. (nombre)	Travail agricole (milliers d'UTA)	Cheptel bovin (milliers)	Cheptel caprin (milliers)	Cheptel ovin (milliers)	Exploit. Otex bovins lait (centaines)	Exploit. Otex bovins viande (centaines)	Exploit. Otex bovins mixte (centaines)	Exploit. Otex ovins et caprins (centaines)
Ensemble des exploitations	2010	2,6	241,7	91,5	3,2	165	3,8	143,8	8,8	183,0	3,3	10,0	1,4	5,6
	2000	3,1	252,0	81,8	3,5	145	4,1	134,8	7,3	204,1	4,6	9,9	2,0	6,7
	2010/2000	-14,3 %	-4,1 %	+12,0 %	-7,6 %	+13,8 %	-6,9 %	+6,6 %	+19,8 %	-10,3 %	-28,8 %	+1,8 %	-28,9 %	-16,2 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	1,7	211,5	124,2	2,3	146	2,9	129,6	7,9	178,7	3,2	6,4	1,4	4,5
	2000	1,9	221,2	116,4	2,3	121	3,2	121,9	6,3	195,2	4,2	6,0	1,9	5,1
	2010/2000	-10,4 %	-4,4 %	+6,7 %	-1,3 %	+20,7 %	-9,7 %	+6,3 %	+24,9 %	-8,4 %	-24,6 %	+6,3 %	-26,6 %	-11,9 %
Part de la Lozère dans le Languedoc-Roussillon														
Ensemble des exploitations	2010	8,6 %	27,3 %	-	9,5 %	1,8 %	8,9 %	68,4 %	30,5 %	53,6 %	88 %	66 %	89 %	43 %
	2000	7,0 %	25,7 %	-	7,5 %	1,3 %	7,1 %	67,4 %	25,0 %	50,0 %	86 %	67 %	89 %	43 %
Moyennes et grandes exploitations	2010	10,4 %	27,5 %	-	11,7 %	1,7 %	8,4 %	68,9 %	32,5 %	55,3 %	90 %	66 %	93 %	49 %
	2000	9,2 %	25,9 %	-	10,0 %	1,1 %	6,8 %	67,3 %	26,4 %	50,8 %	85 %	65 %	89 %	47 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué** sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.